



**PRÉFET
DU NORD**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires et de la mer**

Lille, le **25 SEP. 2023**

Madame,

Dans le cadre de l'instruction de votre dossier de déclaration au titre des articles L. 214-1 à L. 214-6 du code de l'environnement, enregistré sous le n° 23-0100025146 et concernant :

« La construction de logements et d'équipements publics – « Quadrilatère des piscines » îlot Masure sur la commune de Tourcoing »,

pour lequel un récépissé vous a été délivré en date du 06 juillet 2023, je vous confirme que vous bénéficiez d'un **accord tacite**.

Cet accord est basé sur le dossier reçu le 02 mai 2023 et complété les 26 mai 2023 et 23 juin 2023.

L'Unité police de l'eau devra être avertie de la date du démarrage des travaux. Vous voudrez donc bien nous communiquer cette date sur la base du modèle joint.

Copies du récépissé et de ce courrier seront adressées à la mairie de Tourcoing pour affichage pendant une durée minimale d'un mois. Ces deux documents seront mis à la disposition du public sur le site internet de la préfecture du Nord durant une période d'au moins six mois.

Conformément à l'article L514-6 du code de l'environnement, la présente décision est soumise à un contentieux de pleine juridiction. Elle peut être déférée à la juridiction administrative compétente, le tribunal administratif de Lille dans les délais prévus à l'article R514-3-1 du même code :

1° Par les tiers intéressés en raison des inconvénients ou des dangers que le fonctionnement de l'installation présente pour les intérêts mentionnés aux articles L211-1 et L511-1 dans un délai de quatre mois à compter du premier jour de la publication ou de l'affichage de ces décisions ;

2° Par le demandeur, dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle la décision lui a été notifiée.

.../...

SEM VILLE RENOUVELÉE
à l'attention de Madame Nina SCHÄFFER
75 rue de Tournai
CS 40117
59200 TOURCOING

Réf. : **949/PE**

Adresse : 62 Boulevard de Belfort, CS 90007 - 59042 LILLE Cedex
Tél. : 03 28 03 83 00

Horaires d'ouverture et modalités d'accueil sur : www.nord.gouv.fr

Suivez-nous sur : facebook.com/prefetnord - twitter.com/prefet59 - linkedin.com/company/prefethdf/

La présente décision ne vaut qu'au titre I du livre II du code de l'environnement et ne dispense pas le pétitionnaire d'obtenir les autorisations relatives aux autres réglementations, notamment au titre de l'urbanisme, des espèces protégées, ...). Elle ne vous autorise pas non plus à intervenir sur le patrimoine des personnes publiques ou privées sans leur autorisation.

L'unité Police de l'Eau se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire (ddtm-pe@nord.gouv.fr).

Je vous prie d'agréer, Madame, l'assurance de ma considération distinguée.

La Responsable
du Service Eau Nature et Territoires,
Le chef de la cellule
« Police de l'Eau »

PS

LIANE STANISLAVE
Hélène SOLVES

Copie à la Mission Métropole de la DDTM

A ENVOYER IMPÉRATIVEMENT A L'UNITÉ POLICE DE L'EAU

dossier n° 23-0100025146

**« La construction de logements et d'équipements publics – « Quadrilatère des piscines » îlot Masure
sur la commune de Tourcoing »**

SEM VILLE RENOUVELÉE

Le pétitionnaire ci-dessus dénommé déclare¹ :

- démarrer les travaux à la date du
- avoir achevé les ouvrages à la date du

A retourner dûment complété à :

↳ DDTM du Nord
Service Eau Nature et Territoires – Unité Police de l'Eau
62, boulevard de Belfort - CS 90007
59042 LILLE cedex

ou à l'adresse mail suivante :

ddtm-pe@nord.gouv.fr

1 Déclaration à faire au démarrage, à la réception, ainsi qu'à chaque reprise après interruption des travaux



**PRÉFET
DU NORD**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires et de la mer**

Lille, le **06 JUIL. 2023**

Madame,

Par courrier reçu le 02 mai 2023, et compléments les 26 mai et 23 juin 2023, vous avez déposé un dossier de déclaration concernant :

**« la construction de logements et d'équipements publics
Quadrilatère des Piscines Ilot Masure
sur la commune de Tourcoing »,**

enregistré sous le numéro 23-0100025146.

Vous trouverez ci-joint le récépissé de déclaration relatif à cette opération.

J'attire votre attention sur le fait que, sauf accord formel préalable, il vous est **interdit de commencer cette opération avant le 23 août 2023**, délai imparti à l'administration pour faire **une éventuelle opposition motivée à votre déclaration** conformément à l'article R. 214-35 du code de l'environnement.

Durant ce délai, il peut également vous être demandé des compléments sur le fond au titre de la régularité de votre dossier, ou des prescriptions spécifiques éventuelles peuvent vous être imposées.

Passé ce délai, en l'absence de réaction de l'administration, un accord tacite est donné à votre déclaration en application de l'article R. 214-35 du code de l'environnement.

Par ailleurs, vous trouverez également l'arrêté de prescriptions générales qu'il vous appartient de respecter compte tenu des rubriques concernées par votre opération.

J'attire enfin votre attention sur les conditions de démarrage et de mise en service précisées dans ce récépissé de déclaration.

L'unité Police de l'Eau en charge de l'instruction de ce dossier, se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire (ddtm-pe@nord.gouv.fr).

Je vous prie d'agréer, Madame, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Chef de l'Unité Police de l'Eau,

Lionel STANISLAVE

Copie à la Mission Métropole de la DDTM

SEM VILLE RENOUVELEE
Mme Nina Schäffer
75, rue de Tournai
CS 40117

59200 TOURCOING

Réf. : **661-PE**

Adresse : 62 Boulevard de Belfort, CS 90007 - 59042 LILLE Cedex
Tél. : 03 28 03 83 00

Horaires d'ouverture et modalités d'accueil sur : www.nord.gouv.fr

Suivez-nous sur : facebook.com/prefetnord - twitter.com/prefet59 - linkedin.com/company/prefethdf/



**PRÉFET
DU NORD**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires et de la mer**

Lille, le **25 SEP. 2023**

Madame le Maire,

Je vous prie de trouver sous ce pli, conformément à l'article R. 214-37 du code de l'environnement, un exemplaire du dossier de déclaration déposé par SEM VILLE RENOUVELÉE, le 02 mai 2023 et complété les 26 mai 2023 et 23 juin 2023 concernant l'opération suivante « **La construction de logements et d'équipements publics – « Quadrilatère des piscines » îlot Masure** » ;

Vous trouverez également, pour affichage en mairie durant une période de un (1) mois minimum, copie de la décision de monsieur le Préfet concernant cette déclaration.

A l'issue de cet affichage, je vous saurais gré de bien vouloir me retourner un certificat d'affichage correspondant signé (à l'adresse indiquée ci-dessous).

L'Unité Police de l'Eau, en charge de l'instruction de ce dossier, enregistré sous le n° 23-0100025146 se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire (Tél. 03.28.03.84.17 ; mail : ddtm-pe@nord.gouv.fr).

Je vous prie d'agréer, Madame le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

La Responsable
du Service Eau Nature et Territoires,
**Le chef de la cellule
« Police de l'Eau »**

**Lionel STANISLAVE
Hélène SOLVES**

Copie à la Mission Métropole de la DDTM

Madame le Maire
10 place Victor HASSEBROUCQ
59208 TOURCOING CEDEX

Réf. : **950/PE**

Adresse : 62 Boulevard de Belfort, CS 90007 - 59042 LILLE Cedex
Tél. : 03 28 03 83 00

Horaires d'ouverture et modalités d'accueil sur : www.nord.gouv.fr

Suivez-nous sur : facebook.com/prefetnord - twitter.com/prefet59 - linkedin.com/company/prefethdf/



**PRÉFET
DU NORD**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires et de la mer**

Lille, le **25 SEP. 2023**

Monsieur le Président,

Je vous prie de trouver, sous ce pli, un exemplaire du dossier de déclaration déposé par SEM VILLE RENOUEVÉE en date du 02 mai 2023 et compléments les 26 mai 2023 et 23 juin 2023, ainsi que la copie de la confirmation de la décision de Monsieur le Préfet concernant l'opération suivante : « **La construction de logements et d'équipements publics – « Quadrilatère des piscines » îlot Masure sur la commune de Tourcoing** » », enregistrée sous le numéro **23-0100025146**.

L'Unité Police de l'Eau en charge de l'instruction de ce dossier, se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire (tél. 03 28 03 84.17 – mail : ddtm-pe@nord.gouv.fr).

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de mes salutations distinguées.

La Responsable
du Service Eau Nature et Territoires,

pe

« Police de l'Eau »

**Lionel STANSLAVE
Hélène SOLVES**

Monsieur le Président de la CLE du Sage Marque-Deûle
Métropole Européenne de Lille
2 boulevard des Cités Unies
CS 70043
59040 LILLE CEDEX

Réf. : **951/PE**

Adresse : 62 Boulevard de Belfort, CS 90007 - 59042 LILLE Cedex
Tél. : 03 28 03 83 00

Horaires d'ouverture et modalités d'accueil sur : www.nord.gouv.fr

Suivez-nous sur : facebook.com/prefetnord - twitter.com/prefet59 - linkedin.com/company/prefethdf/